

Brussels, March 1969
P - 17

1-

Information Memo

The Communities' Work Programme

The Commission has recently forwarded to the Council a work programme dealing with the tasks to be carried out by the Community in 1969 and the two following years.

In the view of the Commission, establishment of the customs union and the common agricultural market will not of itself suffice to create a Community market comparable to an internal market, which is still one of the Community's more urgent tasks. While the removal of barriers to free movement of persons, goods, capital and services is going ahead, common policies will have to be drawn up and implemented, for without them freedom of movement would itself be liable to setbacks.

The document which the Commission has just sent to the Council is in three parts:

1. The programme for the next three years.
2. The essential tasks for 1969.
3. A list of the main proposals already before the Council or still to be submitted.

1. The programme for the next three years. In this programme, which deals systematically with about fifteen sectors, the main stress is on moves intended to eliminate restrictions on the freedom of economic exchanges within the Community and, at the same time, to develop a general policy that is to be worked out jointly.

Part 1 closes with a reference to the financial and legal problems involved in putting the programme through.

2. The essential tasks for 1969. In the Commission's view the Community's institutions should from now until the end of 1969 concentrate on the following tasks, which are considered to have top priority:

Co-ordination of economic policies and monetary co-operation;
Common commercial policy;
Future financing of the common agricultural policy;
Reform of agricultural structures;
Reform of the European Social Fund;
EURATOM's multi-annual programme and the implementation of the resolution of 31 October 1967 on general research and technology.

.../...

3. List of proposals. This part of the programme sets out the main proposals already put forward by the Commission or to be put forward by it in the near future, and adds a list of fresh steps envisaged by the Commission which are intended to lead to further decisions by the Council.

The first group of proposals concerns matters such as:

- Completion of the customs union.
- Free movement of workers.
- The common capital market.
- Competition policy.
- General economic policy.
- Commercial policy.
- Agricultural policy.
- Industrial policy.
- Policy on research and technology.
- Energy policy.
- Transport policy.
- Regional policy.
- Social policy.

Lastly, the work programme lists the main problems in the external relations field which will have to be dealt with in the course of 1969.

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, mars 1969

P.17

NOTE D'INFORMATION

Programme de travail des Communautés

La Commission vient de transmettre au Conseil un programme de travail portant sur les tâches à accomplir par la Communauté dans les trois années à venir, et plus particulièrement au courant de l'année 1969.

De l'avis de la Commission, la création d'un marché communautaire comparable à un marché intérieur, qui reste une tâche prioritaire de la Communauté, ne saurait se faire par la seule réalisation de l'union douanière et du marché agricole commun. Parallèlement à la suppression des obstacles à la libre circulation des hommes, des marchandises, des capitaux et des services il faut définir et mettre en oeuvre des politiques communes à défaut desquelles la libre circulation elle-même demeurerait précaire.

Le document que la Commission vient de transmettre comporte trois parties :

1. Le programme pour les trois prochaines années
2. Les tâches essentielles pour 1969
3. Un inventaire des principales propositions déjà soumises ou à soumettre au Conseil.

1. Le programme pour les trois prochaines années. En reprenant systématiquement une quinzaine de secteurs, ce programme est axé sur des actions qui ont pour objet, d'une part, la suppression des restrictions à la liberté des échanges économiques dans la Communauté, et dans le même temps, le développement d'une politique générale définie en commun.

Dans la conclusion de cette première partie, les problèmes liés au cadre juridique et financier, pour l'exécution de ce programme, sont évoqués.

2. Les tâches essentielles pour 1969. La Commission considère que les institutions communautaires doivent se concentrer particulièrement, d'ici la fin de 1969, sur les tâches suivantes qu'elle estime de plus haute priorité :

- la coordination des politiques économiques et la coopération monétaire;
- la politique commerciale commune;
- le financement ultérieur de la politique agricole commune;
- la réforme des structures agricoles;
- la réforme du Fonds Social Européen;
- le programme pluriannuel d'EURATOM et la mise en oeuvre de la résolution du 31 octobre 1967 sur la recherche générale et la technologie.

3. L'inventaire des propositions. Ici le programme de travail énumère les principales propositions déjà soumises par la Commission ou qui seront présentées par elle tout prochainement. Une deuxième liste fait état de nouvelles initiatives prévues par la Commission qui doivent conduire à des décisions ultérieures du Conseil.

La première liste comprend notamment des propositions touchant à :

- l'achèvement de l'union douanière
- la libre circulation de travailleurs
- le marché commun des capitaux
- la politique de concurrence
- la politique économique générale
- la politique commerciale
- la politique agricole
- la politique industrielle
- la politique de la recherche et de la technologie
- la politique énergétique
- la politique des transports
- la politique régionale
- la politique sociale.

Enfin, le programme de travail fait état des principaux dossiers qui seront à traiter au cours de l'année 1969 en matière de relations extérieures.